

Objet : Chorales et Harmonies de Pays

Dans le cadre de sa politique culturelle, le Pays Haut Languedoc et Vignobles a décidé de soutenir les pratiques amateurs (axe 2), en complément de la diffusion de spectacle vivant (axe 1) et de l'animation du milieu culturel (axe 3).

Pour initier ce soutien aux pratiques amateurs, le Pays a décidé, en accord avec les associations locales, de constituer une formation musicale réunissant les chorales et les harmonies en activité sur le Pays.

La reprise des chants vigneron de 1907, thème fédérateur retenu, sera mise en scène dans le cadre d'un spectacle animé par un conteur professionnel.

Ce sont ainsi près de deux cents pratiquants amateurs qui sont engagés dans ce projet commun à l'échelle du Pays, qui va s'étaler sur une durée de six mois : répétitions encadrées par des professionnels, avec quatre représentations prévues en juin (26 Mai à Murviel ; 27 Mai à Bédarieux ; 9 Juin à Saint-Chinian ; 16 Juin, à Capestang).

D'autres représentations, en formation réduite, seront mises en œuvre sur le territoire pour accompagner, avec l'exposition "Clairon et crayons des gueux de la vigne", les animations vigneronnes, dans le cadre du programme Leader, dédié à la célébration du centenaire de 1907.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération s'élève à 38.036 €, pour lequel les cofinancements suivants sont sollicités :

- Conseil Régional 14.000 €
- Conseil Général 3.000 €
- Europe (Leader +)..... 13.428 €
- Autofinancement 7.608 €

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de se prononcer sur le principe de la maîtrise d'ouvrage de cette opération par le Syndicat Mixte ainsi que le plan de financement proposé, et de bien vouloir l'autoriser, en cas d'avis favorable, à déposer des dossiers de demande de subvention auprès des organismes cofinanceurs et à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur le principe de la maîtrise d'ouvrage de cette opération par le Syndicat Mixte ainsi que le plan de financement proposé, et autorise le Président à déposer des dossiers de demande de subvention auprès des organismes cofinanceurs et à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Fait à Murviel-les-Béziers, le 12 mars 2007.

Le Président

Francis BOUTES

| |
|--|
| Reçu en Sous-Préfecture De Béziers Le 29 mars 2007 |
|--|